

# Les dents du tigre



Maurice  
Leblanc

# Les dents du tigre

Pages de titre

Première partie: Don Luis Perenna

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Deuxième partie: Le secret de Florence

1 - I

2 - I

3 - I

4 - I

5 - I

6 - I

7 - I

8 - I

9 - I

10 - I

Page de copyright

**Maurice Leblanc**

**Les dents du tigre**

# **Première partie: Don Luis Perenna**

# 1

## D'Artagnan, Porthos et Monte-Cristo

À quatre heures et demie, M. Desmalions, le préfet de police, n'étant pas encore de retour, son secrétaire particulier rangea sur le bureau un paquet de lettres et de rapports qu'il avait annotés, sonna, et dit à l'huissier qui entrait par la porte principale :

« M. le préfet a convoqué pour cinq heures plusieurs personnes dont voici les noms. Vous les ferez attendre séparément, afin qu'elles ne puissent communiquer entre elles, et vous me donnerez leurs cartes. »

L'huissier sortit. Le secrétaire se dirigeait vers la petite porte qui donnait sur son cabinet, quand la porte principale fut rouverte et livra passage à un homme qui s'arrêta et s'appuya en chancelant contre le dossier d'un fauteuil.

« Tiens, fit le secrétaire, c'est vous, Vérot ? Mais qu'y a-t-il donc ? Qu'est-ce que vous avez ? »

L'inspecteur Vérot était un homme de forte corpulence, puissant des épaules, haut en couleur. Une émotion violente devait le bouleverser, car sa face striée de filaments sanguins, d'ordinaire congestionnée, paraissait presque pâle.

« Mais rien, monsieur le secrétaire.

– Mais si, vous n’avez plus votre air de santé... Vous êtes livide... Et puis ces gouttes de sueur... »

L’inspecteur Vérot essuya son front, et, se ressaisissant :

« Un peu de fatigue... Je me suis surmené ces jours-ci... Je voulais à tout prix éclaircir une affaire dont M. le préfet m’a chargé... Tout de même, c’est drôle, ce que j’éprouve.

– Voulez-vous un cordial ?

– Non, non, j’ai plutôt soif.

– Un verre d’eau ?

– Non... non...

– Alors ?

– Je voudrais... je voudrais... »

La voix s’embarrassait. Il eut un regard anxieux comme si, tout à coup, il n’eût pu prononcer d’autres paroles. Mais, reprenant le dessus :

« M. le préfet n’est pas là ?

– Non ; il ne sera là qu’à cinq heures, pour une réunion importante.

– Oui... je sais... très importante. C'est aussi pour cela qu'il m'a convoqué. Mais j'aurais voulu le voir avant. J'aurais tant voulu le voir ! »

Le secrétaire examina Vérot et lui dit :

« Comme vous êtes agité ! Votre communication a donc tellement d'intérêt ?

– Un intérêt considérable. Il s'agit d'un crime qui a eu lieu il y a un mois, jour pour jour... Et il s'agit surtout d'empêcher deux assassinats qui sont la conséquence de ce crime et qui doivent être commis cette nuit... Oui, cette nuit, fatalement, si nous ne prenons pas les mesures nécessaires.

– Voyons, asseyez-vous, Vérot.

– Ah ! c'est que tout cela est combiné d'une façon si diabolique ! Non, on ne s'imagine pas...

– Mais puisque vous êtes prévenu, Vérot... puisque M. le préfet va vous donner tout pouvoir...

– Oui, évidemment... évidemment... Mais tout de même c'est effrayant de penser que je pourrais ne pas le rencontrer. Alors j'ai eu l'idée d'écrire cette lettre où je lui raconte tout ce que je sais sur l'affaire. C'était plus prudent. »

Il remit une grande enveloppe jaune au secrétaire, et il ajouta :

« Tenez, voici une petite boîte également que je mets sur cette table. Elle contient quelque chose qui sert de complément et d'explication au contenu de la lettre.

– Mais pourquoi ne gardez-vous pas tout cela ?

– J'ai peur... On me surveille... On cherche à se débarrasser de moi... Je ne serai tranquille que quand je ne serai plus seul à connaître le secret.

– Ne craignez rien, Vérot. M. le préfet ne saurait tarder à arriver. Jusque-là je vous conseille de passer à l'infirmerie et de demander un cordial. »

L'inspecteur parut indécis. De nouveau il essuya son front qui dégouttait. Puis, se raidissant, il sortit.

Une fois seul, le secrétaire glissa la lettre dans un dossier volumineux étalé sur le bureau du préfet et s'en alla par la porte qui communiquait avec son cabinet particulier.

Il l'avait à peine refermée que la porte de l'antichambre fut rouverte encore une fois et que l'inspecteur rentra, en bégayant :

« Monsieur le secrétaire... il est préférable que je vous montre... »

Le malheureux était blême. Il claquait des dents. Quand il s'aperçut que la pièce était vide, il voulut marcher vers le cabinet du secrétaire. Mais une défaillance le prit, et il s'écroula sur une chaise où il demeura quelques minutes, anéanti, la voix gémissante.

« Qu'est-ce que j'ai ?... Est-ce du poison, moi aussi ? Oh ! j'ai peur... j'ai peur... »

Le bureau se trouvait à portée de sa main. Il saisit un crayon, approcha un bloc-notes et commença à griffonner des mots. Mais il balbutia :

« Mais non, pas la peine, puisque le préfet va lire ma lettre... Qu'est-ce que j'ai donc ? Oh ! j'ai peur... »

D'un coup il se dressa sur ses jambes et articula :

« Monsieur le secrétaire, il faut... il faut que... C'est pour cette nuit... Rien au monde n'empêchera... »

À petits pas, comme un automate, tendu par un effort de toute sa volonté, il avança vers la porte du cabinet. Mais, en route, il vacilla et dut s'asseoir une seconde fois.

Une terreur folle le secoua et il poussa des cris, si faibles, hélas ! qu'on ne pouvait l'entendre. Il s'en rendit compte, et du regard chercha une sonnette, un timbre, mais il n'y voyait plus. Un voile d'ombre semblait peser sur ses yeux.

Alors il tomba à genoux, rampa jusqu'au mur, battant l'air d'une main, comme un aveugle, et finit par toucher des boiseries. C'était le mur de séparation. Il le longea. Malheureusement son cerveau confus ne lui présentait plus qu'une image trompeuse de la pièce, de sorte qu'au lieu de tourner vers la gauche, comme il l'eût dû, il suivit le mur à droite, derrière un paravent qui masquait une petite porte.

Sa main ayant rencontré la poignée de cette porte, il réussit à ouvrir. Il balbutia : « Au secours... au secours... » et s'abattit dans une sorte de réduit qui servait de toilette au préfet de police.

« Cette nuit ! gémissait-il, croyant qu'on l'entendait et qu'il se trouvait dans le cabinet du secrétaire, cette nuit... le coup est pour cette nuit... Vous verrez..., la marque des dents... quelle horreur !... Comme je souffre !... Au secours ! C'est le poison... Sauvez-moi ! »

La voix s'éteignit. Il dit plusieurs fois, comme dans un cauchemar :

« Les dents... les dents blanches... elles se referment !... »

Puis la voix s'affaiblit encore, des sons indistincts sortirent de ses lèvres blêmes. Sa bouche parut mâcher dans le vide, comme celle de certains vieillards qui ruminent interminablement. Sa tête s'inclina peu à peu sur sa poitrine. Il poussa deux ou trois soupirs, fut secoué d'un grand frisson et ne bougea plus.

Et le râle de l'agonie commença, très bas, d'un rythme égal, avec des interruptions où un effort suprême de l'instinct semblait ranimer le souffle vacillant de l'esprit et susciter dans les yeux éteints comme des lueurs de conscience.

À cinq heures moins dix, le préfet de police entra dans son cabinet de travail.

M. Desmalions, qui occupait son poste depuis quelques années avec une autorité à laquelle tout le monde rendait hommage, était un

homme de cinquante ans, lourd d'aspect, mais de figure intelligente et fine. Sa mise – veston et pantalon gris, guêtres blanches, cravate flottante – n'avait rien d'une mise de fonctionnaire. Les manières étaient dégagées, simples, pleines de bonhomie et de rondeur.

Ayant sonné, il fut aussitôt rejoint par son secrétaire auquel il demanda :

« Les personnes que j'ai convoquées sont ici ?

– Oui, monsieur le préfet, et j'ai donné l'ordre qu'on les fît attendre dans des pièces différentes.

– Oh ! il n'y avait pas d'inconvénient à ce qu'elles pussent communiquer entre elles. Cependant... cela vaut mieux. J'espère que l'ambassadeur des États-Unis ne s'est pas dérangé lui-même ?...

– Non, monsieur le préfet.

– Vous avez les cartes de ces messieurs ?

– Voici. »

Le préfet de police prit les cinq cartes qu'on lui tendait et lut :

ARCHIBALD BRIGHT, *premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis.*

MAITRE LEPERTUIS, *notaire.*

JUAN CACÉRÈS, *attaché à la légation du Pérou.*

LE COMMANDANT COMTE D'ASTRIGNAC, *en retraite*.

La cinquième carte portait simplement un nom sans adresse ni autre désignation :

DON LUIS PERENNA.

« J'ai bien envie de le voir, celui-là, fit M. Desmalions. Il m'intéresse diablement !... Vous avez lu le rapport de la Légion étrangère ?

– Oui, monsieur le préfet, et j'avoue que, moi aussi, ce monsieur m'intrigue...

– N'est-ce pas ? Quel courage ! Une sorte de fou héroïque et vraiment prodigieux. Et puis ce surnom d'Arsène Lupin, que ses camarades lui avaient donné, tellement il les dominait et les stupéfiait !... Il y a combien de temps qu'Arsène Lupin est mort ?

– Deux ans avant la guerre, monsieur le préfet. On a retrouvé son cadavre et celui de M<sup>me</sup> Kesselbach sous les décombres d'un petit chalet incendié, non loin de la frontière du Luxembourg<sup>1</sup>. L'enquête a prouvé qu'il avait étranglé cette monstrueuse M<sup>me</sup> Kesselbach, dont les crimes furent découverts par la suite, et qu'il s'était pendu après avoir mis le feu au chalet.

– C'est bien la fin que méritait ce damné personnage, dit M. Desmalions, et j'avoue que, pour ma part, je préfère de beaucoup n'avoir pas à le combattre... Voyons, où en sommes-nous ? Le dossier de l'héritage Mornington est prêt ?

- Sur votre bureau, monsieur le préfet.
- Bien. Mais j’oubliais... L’inspecteur Vérot est-il arrivé ?
- Oui, monsieur le préfet, il doit être à l’infirmierie, en train de se réconforter.
- Qu’est-ce qu’il avait donc ?
- Il m’a paru dans un drôle d’état, assez malade.
- Comment ? Expliquez-moi donc... »

Le secrétaire raconta l’entrevue qu’il avait eue avec l’inspecteur Vérot.

« Et vous dites qu’il m’a laissé une lettre ? fit M. Desmalions d’un air soucieux. Où est-elle ?

- Dans le dossier, monsieur le préfet.

Bizarre... tout cela est bizarre. Vérot est un inspecteur de premier ordre, d’un esprit très rassis, et s’il s’inquiète ce n’est pas à la légère. Ayez donc l’obligeance de me l’amener. Pendant ce temps-là, je vais prendre connaissance du courrier. »

Le secrétaire s’en alla rapidement. Quand il revint, cinq minutes plus tard, il annonça, d’un air surpris, qu’il n’avait pas trouvé l’inspecteur Vérot.

« Et ce qu’il y a de plus curieux, monsieur le préfet, c’est que l’huissier qui l’avait vu sortir d’ici l’a vu rentrer presque aussitôt, et qu’il ne l’a

pas vu sortir une seconde fois.

– Peut-être n’aura-t-il fait que traverser cette pièce pour passer chez vous.

– Chez moi, monsieur le préfet ? Je n’ai pas bougé de chez moi.

– Alors c’est incompréhensible...

– Incompréhensible... à moins d’admettre que l’huissier ait eu un moment d’inattention puisque Vérot n’est ni ici ni à côté.

– Évidemment. Sans doute aura-t-il été prendre l’air et va-t-il revenir d’un instant à l’autre. Je n’ai d’ailleurs pas besoin de lui dès le début. »

Le préfet regarda sa montre.

« Cinq heures dix. Veuillez dire à l’huissier qu’il introduise ces messieurs... Ah ! cependant... »

M. Desmalions hésita. En feuilletant le dossier, il avait trouvé la lettre de Vérot. C’était une grande enveloppe de commerce jaune, au coin de laquelle se trouvait l’inscription : « Café du Pont-Neuf. »

Le secrétaire insinua :

« Étant donné l’absence de Vérot et les paroles qu’il m’a dites, je crois urgent, monsieur le préfet, que vous preniez connaissance de cette lettre. »

M. Desmalions réfléchit.

« Oui, peut-être avez-vous raison. »

Puis, se décidant, il mit un stylet dans le haut de l'enveloppe et coupa vivement. Un cri lui échappa :

« Ah ! non, celle-là est raide.

– Qu'est-ce qu'il y a donc, monsieur le préfet ?

– Ce qu'il y a ? Tenez... une feuille de papier blanc... Voilà tout ce que contient l'enveloppe.

– Impossible !

– Regardez... une simple feuille pliée en quatre... Pas un mot dessus.

– Pourtant Vérot m'a dit, en propres termes, qu'il avait mis là-dedans tout ce qu'il savait de l'affaire...

– Il vous l'a dit, mais vous voyez bien... Vraiment, si je ne connaissais pas l'inspecteur Vérot, je croirais à une plaisanterie...

– Une distraction, monsieur le préfet, tout au plus.

– Certes, une distraction, mais qui m'étonne de sa part. On n'a pas de distraction quand il s'agit de la vie de deux personnes. Car il vous a bien averti qu'un double assassinat était combiné pour cette nuit ?

– Oui, monsieur le préfet, pour cette nuit, et dans des conditions particulièrement effrayantes... diaboliques, m'a-t-il dit »

M. Desmalions se promenait à travers la pièce, les mains au dos. Il s'arrêta devant une petite table.

« Qu'est-ce que c'est que ce paquet à mon adresse ? » Monsieur le préfet de police... À ouvrir en cas d'accident. »

– En effet, dit le secrétaire, je n'y pensais pas... C'est encore de l'inspecteur Vérot, une chose importante selon lui, et qui sert de complément et d'explication au contenu de la lettre.

– Ma foi, dit M. Desmalions, qui ne put s'empêcher de sourire, la lettre en a besoin d'explication, et, quoiqu'il ne soit pas question d'accident, je n'hésite pas. »

Tout en parlant, il avait coupé une ficelle et découvert, sous le papier qui l'enveloppait, une boîte, une petite boîte en carton, comme les pharmaciens en emploient, mais salie celle-là, abîmée par l'usage qu'on en avait fait.

Il souleva le couvercle.

Dans le carton, il y avait des feuilles d'ouate, assez malpropres également, et au milieu de ces feuilles une demi-tablette de chocolat.

« Que diable cela veut-il dire ? » marmotta le préfet avec étonnement.

Il prit le chocolat, le regarda, et tout de suite son examen lui montra ce que cette tablette, de matière un peu molle, offrait de particulier, et les raisons certaines pour lesquelles l'inspecteur Vérot l'avait conservée. En dessus et en dessous, elle portait des empreintes de dents, très

nettement dessinées, très nettement détachées les unes des autres, enfoncées de deux ou trois millimètres dans le bloc de chocolat, chacune ayant sa forme et sa largeur spéciales, et chacune écartée des autres par un intervalle différent. La mâchoire qui avait ainsi commencé à croquer la tablette avait incrusté la marque de quatre de ses dents supérieures et de cinq dents du bas.

M. Desmalions resta pensif, et, la tête baissée, il reprit durant quelques minutes sa promenade de long en large, en murmurant :

« Bizarre ! Il y a là une énigme dont je voudrais bien avoir le mot... Cette feuille de papier, ces empreintes de dents... Que signifie toute cette histoire ? »

Mais, comme il n'était pas homme à s'attarder longtemps à une énigme dont la solution devait lui être révélée d'un moment à l'autre, puisque l'inspecteur Vérot se trouvait dans la préfecture même, ou aux environs, il dit à son secrétaire :

« Je ne puis faire attendre ces messieurs plus longtemps. Veuillez donner l'ordre qu'on les fasse entrer. Si l'inspecteur Vérot arrive durant la réunion, comme cela est inévitable, prévenez-moi aussitôt. J'ai hâte de le voir. Sauf cela, qu'on ne me dérange sous aucun prétexte, n'est-ce pas ? »

Deux minutes après, l'huissier introduisait maître Lepertuis, gros homme rubicond, à lunettes et à favoris, puis le secrétaire d'ambassade, Archibald Bright, et l'attaché péruvien Cacérés. M.

Desmalions, qui les connaissait tous trois, s'entretint avec eux et ne les quitta que pour aller au-devant du commandant comte d'Astrignac, le héros de la Chouia, que ses blessures glorieuses avaient contraint à une retraite prématurée, et auquel il adressa quelques mots chaleureux sur sa belle conduite au Maroc.

La porte s'ouvrit encore une fois.

« Don Luis Perenna, n'est-ce pas ? » dit le préfet en tendant la main à un homme de taille moyenne, plutôt mince, décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur, et que sa physionomie, que son regard, que sa façon de se tenir et son allure très jeune, permettaient de considérer comme un homme de quarante ans, bien que certaines rides au coin des yeux et sur le front indiquassent quelques années de plus.

Il salua.

« Oui, monsieur le préfet. »

Le commandant d'Astrignac s'écria :

« C'est donc vous, Perenna ! Vous êtes donc encore de ce monde ?

– Ah ! mon commandant ! Quel plaisir de vous revoir !

– Perenna vivant ! Mais quand j'ai quitté le Maroc, on était sans nouvelles de vous. On vous croyait mort.

– Je n'étais que prisonnier.

– Prisonnier des tribus, c'est la même chose.

– Pas tout à fait, mon commandant, on s'évade de partout... La preuve... »

Durant quelques secondes, le préfet de police examina, avec une sympathie dont il ne pouvait se défendre, ce visage énergique, à l'expression souriante, aux yeux francs et résolus, au teint bronzé comme cuit et recuit par le feu du soleil.

Puis, faisant signe aux assistants de prendre place autour de son bureau, lui-même s'assit et s'expliqua de la sorte, en un préambule articulé nettement et lentement :

« La convocation que j'ai adressée à chacun de vous, messieurs, a dû vous paraître quelque peu sommaire et mystérieuse... Et la manière dont je vais entamer notre conversation ne sera point pour atténuer votre étonnement. Mais, si vous voulez m'accorder quelque crédit, il vous sera facile de constater qu'il n'y a rien dans tout cela que de très simple et de très naturel. D'ailleurs, je serai aussi bref que possible. »

Il ouvrit devant lui le dossier préparé par son secrétaire, et, tout en consultant les notes, il reprit :

« Quelques années avant la guerre de 1870, trois sœurs, trois orphelines âgées de vingt-deux, de vingt et de dix-huit ans, Ermeline, Élisabeth et Armande Roussel, habitaient Saint-Étienne avec un cousin germain du nom de Victor, plus jeune de quelques années.

« L'aînée, Ermeline, quitta Saint-Étienne la première pour suivre à Londres un Anglais du nom de Mornington, qu'elle devait épouser et dont elle eut un fils qui reçut le prénom de Cosmo. Le ménage était pauvre et traversa de rudes épreuves. Plusieurs fois, Ermeline écrivit à ses sœurs pour leur demander quelques secours. Ne recevant pas de réponse, elle cessa toute correspondance. Vers 1875, M. et M<sup>me</sup> Mornington partirent pour l'Amérique. Cinq ans plus tard, ils étaient riches. M. Mornington mourut en 1883, mais sa femme continua de gérer la fortune qui lui était léguée, et comme elle avait le génie de la spéculation et des affaires elle porta cette fortune à un chiffre colossal. Quand elle décéda, en 1905, elle laissait à son fils la somme de 400 millions. »

Le chiffre parut faire quelque impression sur les assistants. Le préfet ayant surpris un regard entre le commandant et don Luis Perenna, leur dit :

« Vous avez connu Cosmo Mornington, n'est-ce pas ?

– Oui, monsieur le préfet, répliqua le comte d'Astrignac. Il séjournait au Maroc quand nous y combattions, Perenna et moi.

– En effet, reprit M. Desmalions, Cosmo Mornington s'était mis à voyager. Il s'occupait de médecine, m'a-t-on dit, et donnait ses soins, lorsque l'occasion s'en présentait, avec beaucoup de compétence, et gratuitement bien entendu. Il habita l'Égypte, puis l'Algérie et le Maroc, et, à la fin de 1914, passa en Amérique pour y soutenir la cause

des Alliés. L'année dernière, après l'armistice, il s'établit à Paris. Il y est mort voici quatre semaines, à la suite de l'accident le plus stupide.

– Une piqûre mal faite, n'est-ce pas, monsieur le préfet ? dit le secrétaire d'ambassade des États-Unis. Les journaux ont parlé de cela, et nous-mêmes, à l'ambassade, nous avons été prévenus.

– Oui, déclara M. Desmalions. Pour se remettre d'une longue influenza qui l'avait tenu au lit tout l'hiver, M. Mornington, sur l'ordre de son docteur, se faisait des piqûres de glycérophosphate de soude. L'une de ces piqûres n'ayant pas été entourée, évidemment, de toutes les précautions nécessaires, la plaie s'envenima avec une rapidité foudroyante. En quelques heures, M. Mornington était emporté. »

Le préfet de police se retourna vers le notaire et lui dit :

« Mon résumé est-il conforme à la réalité, maître Lepertuis ?

– Exactement conforme, monsieur le préfet. »

M. Desmalions reprit :

« Le lendemain matin, maître Lepertuis se présentait ici, et, pour des raisons que la lecture de ce document vous expliquera, me montrait le testament de Cosmo Mornington que celui-ci avait déposé entre ses mains. »

Tandis que le préfet compulsait les papiers, maître Lepertuis ajouta :

« Monsieur le préfet me permettra de spécifier que je n'ai vu mon client, avant d'être appelé à son lit de mort, qu'une seule fois : le jour où il me manda dans la chambre de son hôtel pour me remettre le testament qu'il venait d'écrire. C'était au début de son influenza. Dans notre conversation, il me confia qu'il avait fait, en vue de retrouver la famille de sa mère, quelques recherches qu'il comptait poursuivre sérieusement après sa guérison. Les circonstances l'en empêchèrent. »

Cependant le préfet de police avait sorti du dossier une enveloppe ouverte qui contenait deux feuilles de papier. Il déplia la plus grande et dit :

« Voici le testament. Je vous demanderai d'en écouter la lecture avec attention, ainsi que celle de la pièce annexe qui l'accompagne.

« Je, soussigné Cosmo Mornington, fils légitime de Hubert Mornington et d'Ermeline Roussel, naturalisé citoyen des États-Unis, lègue à mon pays d'adoption la moitié de ma fortune, pour être employée en œuvres de bienfaisance, conformément aux instructions écrites de ma main, que maître Lepertuis voudra bien transmettre à l'ambassade des États-Unis.

« Pour les deux cents millions environ constitués par mes dépôts dans diverses banques de Paris et de Londres, dépôts dont la liste est en l'étude de maître Lepertuis, je les lègue, en souvenir de ma mère bien-aimée, d'abord à sa sœur préférée, Élisabeth Roussel, ou aux héritiers en ligne directe d'Élisabeth Roussel – sinon à sa seconde sœur,

Armande Roussel, ou aux héritiers directs d'Armande –, sinon, à leur défaut, à leur cousin Victor ou à ses héritiers directs.

« Au cas où je disparaîtrais sans avoir retrouvé les membres survivants de la famille Roussel ou du cousin des trois sœurs, je demande à mon ami don Luis Perenna de faire toutes les recherches nécessaires. Je le nomme à cet effet mon exécuteur testamentaire pour la partie européenne de ma fortune, et je le prie de prendre en main la conduite des événements qui pourraient survenir après ma mort, ou par suite de ma mort, de se considérer comme mon représentant, et d'agir en tout pour le bien de ma mémoire et l'accomplissement de mes volontés. En reconnaissance de ce service, et en mémoire des deux fois où il me sauva la vie, il voudra bien accepter la somme d'un million.

Le préfet s'interrompt quelques instants. Don Luis murmura :

« Pauvre Cosmo... Je n'avais pas besoin de cela pour remplir ses derniers vœux. »

« En outre, continua M. Desmalions reprenant sa lecture, en outre, si, trois mois après ma mort, les recherches faites par don Luis Perenna et par maître Lepertuis n'ont pas abouti, si aucun héritier ni aucun survivant de la famille Roussel ne s'est présenté pour recueillir l'héritage, la totalité des deux cents millions sera définitivement, et quelles que puissent être les réclamations ultérieures, acquise à mon ami don Luis Perenna. Je le connais assez pour savoir qu'il fera de cette fortune un emploi conforme à la noblesse de ses desseins et à la

grandeur des projets dont il m'entretenait, avec un tel enthousiasme, sous la tente marocaine. »

M. Desmalions s'arrêta de nouveau et leva les yeux sur don Luis. Il demeurait impassible, silencieux. Une larme pourtant brilla à la pointe de ses cils. Le comte d'Astrignac lui dit :

« Mes félicitations, Perenna.

– Mon commandant, répondit-il, je vous ferai remarquer que cet héritage est subordonné à une condition. Et je vous jure bien que, si cela dépend de moi, les survivants de la famille Roussel seront retrouvés.

– J'en suis sûr, dit l'officier, je vous connais.

– En tout cas, demanda le préfet de police à don Luis, cet héritage... conditionnel, vous ne le refusez pas ?

– Ma foi non, dit Perenna en riant. Il y a des choses qu'on ne refuse pas.

– Ma question, dit le préfet, est motivée par ce dernier paragraphe du testament :

« Si, pour une raison ou pour une autre, mon ami Perenna refusait cet héritage, ou bien s'il était mort avant la date fixée pour le recueillir, je prie M. l'ambassadeur des États-Unis et M. le préfet de police de s'entendre sur les moyens de construire à Paris et d'entretenir une université réservée aux étudiants et aux artistes de nationalité

américaine. M. le préfet de police voudra bien en tout cas prélever une somme de trois cent mille francs qu'il versera dans la caisse de ses agents. »

M. Desmalions replia la feuille de papier et en prit une autre.

« À ce testament est joint un codicille constitué par une lettre que M. Mornington écrivit quelque temps après à maître Lepertuis, et où il s'explique sur certains points de façon plus précise :

« Je demande à maître Lepertuis d'ouvrir mon testament le lendemain de ma mort, en présence de M. le préfet de police, lequel voudra bien tenir la chose entièrement secrète durant un mois. Un mois après, jour pour jour, il aura l'obligeance de réunir dans son cabinet un membre important de l'ambassade des États-Unis, maître Lepertuis et don Luis Perenna. Après lecture, un chèque d'un million devra être remis à mon légataire et ami don Luis Perenna sur le simple examen de ses papiers et sur la simple constatation de son identité. J'aimerais que cette constatation fût faite : au point de vue de la personne, par le commandant comte d'Astrignac, qui fut son chef au Maroc et qui, malheureusement, a dû prendre une retraite prématurée ; au point de vue de l'origine, par un membre de la légation du Pérou, puisque don Luis Perenna, bien qu'ayant conservé la nationalité espagnole, est né au Pérou.

« En outre, j'exige que mon testament ne soit communiqué aux héritiers Roussel que deux jours plus tard, et en l'étude de maître Lepertuis.

« Enfin – et ceci est la dernière expression de mes volontés pour ce qui concerne l’attribution de ma fortune et le mode de procéder à cette attribution –, M. le préfet voudra bien convoquer une seconde fois les mêmes personnes dans son cabinet à une date qui pourra être choisie par lui entre le soixantième et le quatre-vingt-dixième jour qui suivra la première réunion. C’est alors, et alors seulement, que l’héritier définitif sera désigné d’après ses droits et proclamé ; et nul ne pourra l’être s’il n’assiste à cette séance, à l’issue de laquelle don Luis Perenna, qui devra s’y rendre également, deviendra l’héritier définitif, si, comme je l’ai dit, aucun survivant de la famille Roussel et du cousin Victor ne s’est présenté pour recueillir l’héritage. »

« Tel est le testament de M. Cosmo Mornington, conclut le préfet de police, et telles sont les raisons de votre présence ici, messieurs. Une sixième personne doit être introduite tout à l’heure, un de mes agents que j’ai chargé de faire une première enquête sur la famille Roussel et qui vous rendra compte de ses recherches. Mais, pour l’instant, nous devons procéder conformément aux prescriptions du testateur. Les papiers que, sur ma demande, don Luis Perenna m’a fait remettre, il y a deux semaines, et que j’ai examinés moi-même, sont parfaitement en règle. Au point de vue de l’origine, j’ai prié M. le ministre du Pérou de vouloir bien réunir les renseignements les plus précis.

– C’est à moi, monsieur le préfet, dit M. Cacérés, l’attaché péruvien, que M. le ministre du Pérou a confié cette mission. Elle fut facile à remplir. Don Luis Perenna est d’une vieille famille espagnole émigrée il y a trente ans, mais qui a conservé ses terres et ses propriétés

d'Europe. De son vivant, le père de don Luis, que j'ai rencontré en Amérique, parlait de son fils unique avec ferveur. C'est notre légation qui a appris au fils, voilà cinq ans, la mort du père. Voici la copie de la lettre écrite au Maroc.

– Et voilà la lettre elle-même, communiquée par don Luis Perenna, dit le préfet de police. Et vous, mon commandant, vous reconnaissez le légionnaire Perenna qui combattit sous vos ordres ?

– Je le reconnais, dit le comte d'Astrignac.

– Sans erreur possible ?

– Sans erreur possible et sans le moindre sentiment d'hésitation. »

Le préfet de police se mit à rire et insinua :

« Vous reconnaissez le légionnaire Perenna que ses camarades, par une sorte d'admiration stupéfiée pour ses exploits, appelaient Arsène Lupin ?

– Oui, monsieur le préfet, riposta le commandant, celui que ses camarades appelaient Arsène Lupin, mais que ses chefs appelaient tout court : *le héros*, celui dont nous disions qu'il était brave comme d'Artagnan, fort comme Porthos...

– Et mystérieux comme Monte-Cristo, dit en riant le préfet de police. Tout cela en effet se trouve dans le rapport que j'ai reçu du 4<sup>e</sup> régiment de la Légion étrangère, rapport inutile à lire dans son entier, mais où je constate ce fait inouï que le légionnaire Perenna, en l'espace de deux

ans, fut décoré de la médaille militaire, décoré de la Légion d'honneur pour services exceptionnels, et cité sept fois à l'ordre du jour. Je relève au hasard. . .

– Monsieur le préfet, je vous en supplie, protesta don Luis, ce sont là des choses banales, et je ne vois pas l'intérêt. . .

– Un intérêt considérable, affirma M. Desmalions. Ces messieurs sont ici, non pas seulement pour entendre la lecture d'un testament, mais aussi pour en autoriser l'exécution dans la seule de ses clauses qui soit immédiatement exécutoire : la délivrance d'un legs s'élevant à un million. Il faut donc que la religion de ces messieurs soit éclairée sur le bénéficiaire de ce legs. Par conséquent, je continue. . .

– Alors, monsieur le préfet, dit Perenna en se levant et en se dirigeant vers la porte, vous me permettrez. . .

– Demi-tour !... Halte !... Fixe ! » ordonna le commandant d'Astrignac d'un ton de plaisanterie.

Il ramena don Luis en arrière au milieu de la pièce et le fit asseoir.

« Monsieur le préfet, je demande grâce pour mon ancien compagnon d'armes, dont la modestie serait, en effet, mise à une trop rude épreuve si on lisait devant lui le récit de ses prouesses. D'ailleurs, le rapport est ici et chacun peut le consulter. D'avance, et sans le connaître, je souscris aux éloges qu'il contient, et je déclare que dans ma carrière militaire, si remplie pourtant, je n'ai jamais rencontré un soldat qui pût être comparé au légionnaire Perenna. Cependant, j'en ai

vu des gaillards là-bas, des sortes de démons comme on n'en trouve qu'à la Légion, qui se font crever la peau pour le plaisir, pour la rigolade, comme ils disent, histoire d'épater le voisin. Mais aucun ne venait à la cheville de Perenna. Celui que nous appelions d'Artagnan, Porthos, de Bussy, méritait d'être mis en parallèle avec les héros les plus étonnants de la légende et de la réalité. Je l'ai vu accomplir des choses que je ne voudrais pas raconter sous peine d'être traité d'imposteur, des choses si invraisemblables qu'aujourd'hui, de sang-froid, je me demande si je suis sûr de les avoir vues. Un jour, à Settat, comme nous étions poursuivis...

– Un mot de plus, mon commandant, s'écria gaiement don Luis, et je sors, tout de bon cette fois. Vrai, vous avez une façon d'épargner ma modestie...

– Mon cher Perenna, reprit le comte d'Astrignac, je vous ai toujours dit que vous aviez toutes les qualités et un seul défaut c'est de n'être pas Français.

– Et je vous ai toujours répondu, mon commandant, que j'étais Français par ma mère, et que je l'étais aussi de cœur et de tempérament. Il y a des choses que l'on ne peut accomplir que si l'on est Français. »

Les deux hommes se serrèrent la main de nouveau affectueusement.

« Allons, dit le préfet de police, qu'il ne soit plus question de vos prouesses, monsieur, ni de ce rapport. J'y relèverai cependant ceci,